

JU – DAN – 10^{ème} DAN Judo

Pre-Requis

Pour chaque passage à partir de 5^{ème} Dan, le candidat doit joindre son **curriculum vitae judo** à la demande de passage de grade.

De 6^{ème} à 10^{ème} Dan, il sera mis en évidence le caractère exceptionnel du travail effectué, et ou du caractère exceptionnel de la carrière judo. L'implication de manière **continue** dans l'activité du judo, comme la compétition, l'enseignement, la formation, l'entraînement, l'arbitrage ou l'administration seront des éléments **incontournables** pour accéder à ces grades prestigieux.

Le candidat présente un mémoire de carrière au Conseil Technique qui sera transmis au Conseil d'Administration.

Le candidat a été continuellement impliqué de manière suffisamment continue dans l'activité de judo comme la compétition, l'enseignement, la formation, l'entraînement, l'arbitrage ou l'administration.

Le candidat a activement pratiqué le judo et sans interruption.

Avoir une personnalité parfaite, reconnue pour son charisme, son éclat, son éthique. - Avoir une carrière parfaite.